



**CHASSEURS  
DU VILLERÉALAIS**

*Ensemble*

**NOUS PRÉSERVONS  
LA BIODIVERSITÉ**



*Partenariat*  
**AGRICULTEUR-CHASSEUR**  
PRÉSERVATION PETIT GIBIER

**LABELLISATION  
EUROPÉENNE**

# Dossier de presse

[WWW.CHASSEURS47.COM](http://WWW.CHASSEURS47.COM)



Fédération Départementale **des Chasseurs**  
de Lot et Garonne

Fédération départementale des  
chasseurs de Lot-et-Garonne  
"Bédouret" – 47700 FARGUES-SUR-OURBISE  
fdc.47@orange.fr - [www.chasseurs47.com](http://www.chasseurs47.com)  
Tél. : 05.53.89.89.00 – Fax : 05.53.89.89.01

## Contact

---

Madame Jessica KROL  
Tel : 05.53.89.89.03  
[secretariat.direction@fdc47.fr](mailto:secretariat.direction@fdc47.fr)

## "Chasseurs du Villeréalais - ensemble nous préservons la biodiversité"

Le président Michel AUROUX et son conseil d'administration ont le plaisir d'annoncer le lancement de la campagne de communication de fin d'année de la Fédération départementale des chasseurs. Du **jeudi 13 décembre au mercredi 19 décembre 2018**, les **panneaux 4 x 3 du Conseil départemental** présenteront aux lot-et-garonnais la **labellisation européenne "Wildlife Estates - Territoires de faune sauvage"** que nous venons d'obtenir pour le Groupement d'Intérêt Agricole, Sylvicole et Cynégétique (GIASC) **du villeréalais**. Ce label vient récompenser les **efforts conjugués des chasseurs en partenariat avec les agriculteurs** pour préserver et favoriser la **biodiversité de nos campagnes**.

**CHASSEURS  
DU VILLERÉALAIS**

*Ensemble*

**NOUS PRÉSERVONS  
LA BIODIVERSITÉ**

**LABELLISATION  
EUROPÉENNE**

Partenariat  
**AGRICULTEUR-CHASSEUR**  
PRÉSERVATION PETIT GIBIER

**LOT-ET-GARONNE**  
Le Département *Cœur du Sud-Ouest*

Fédération Départementale des Chasseurs  
de Lot-et-Garonne

[WWW.CHASSEURS47.COM](http://WWW.CHASSEURS47.COM)

Cette **labellisation européenne** que nous allons continuer à médiatiser largement nous donne l'occasion de porter à la connaissance du grand public les **actions de préservation de la biodiversité ordinaire** de nos campagnes que les **chasseurs conduisent bénévolement**, avec succès, en partenariat avec les agriculteurs et **bien souvent sur leurs propres fonds**.

La fédération souhaitait aussi apporter une réponse aux nombreux **articles de presse et émissions parus cette année selon lesquels les campagnes françaises sont devenues de vrais déserts** de faune sauvage et de biodiversité à cause de l'agriculture. Il est bon de rappeler que **sans agriculture, ces milieux connaîtraient une biodiversité bien plus pauvre** qu'actuellement. L'exemple du GIASC montre que **grâce à l'action des chasseurs**, des campagnes très accueillantes pour la faune sauvage et abritant une biodiversité **reconnue au niveau européen** peuvent être préservées dans une démarche de **conservation par l'utilisation durable des ressources naturelles, sans remettre en cause la viabilité économique ni la modernité de l'agriculture d'aujourd'hui**.

## **Le GIASC du Villeréalais**

---

Le GIASC du villeréalais comprend les 13 sociétés communales de chasse et ACCA de l'ancien canton de Villeréal, à savoir : **Bournel, Doudrac, Dévillac, Mazières-Naresse, Montaut, Parranquet, Le Rayet, Tourliac, Rives, Saint-Etienne-de-Villeréal, Saint-Eutrope-de-Born, Saint-Martin-de-Villeréal et Villeréal**. Il a été créé en 2007, à l'initiative des associations communales de chasses, de la Fédération départementale des chasseurs, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, de la mairie de Villeréal et de la Chambre départementale d'Agriculture. Il a pour vocation de redynamiser la vie associative et cynégétique au sein des associations communales et de restaurer et de développer les populations de petit gibier dans le cadre de plans de gestion et de travailler en étroite partenariat avec les agriculteurs pour intégrer dans la conduite de leur exploitation une prise en compte optimale de la biodiversité des campagnes, tant ordinaire que plus exceptionnelle, afin notamment de maintenir ou d'améliorer les capacités d'accueil du milieu pour la petite faune sédentaire ou migratrice.

Le projet s'inscrit dans une démarche **d'utilisation durable de la nature** et notamment de la faune sauvage, **partenariale avec les propriétaires fonciers, agriculteurs et sylviculteurs, dans un objectif de conservation de la biodiversité**. Aux antipodes de toute orientation pouvant entraîner le cloisonnement entre les acteurs des territoires ruraux, le projet du GIASC vise à les associer au sein d'un **projet multi-partenarial non contraint**. Son objet principal est de créer une alliance entre les sociétés de chasse ainsi qu'entre celles-ci et les gestionnaires de l'espace du canton de Villeréal afin de développer une **gestion concertée, cohérente et durable de la faune sauvage et de ses habitats, dans le respect des droits et prérogatives de chacun**. La Fédération départementale des chasseurs envisage de faire du GIASC du villeréalais une vitrine départementale.

## **Ensemble, nous préservons la biodiversité**

---

Ce territoire représente une superficie de 17 298 hectares. Le **pari novateur du GIASC** a été très tôt de **mettre à profit les pratiques agricoles ou sylvicoles existantes**, sans discuter la vocation économique première de nos campagnes, pour proposer des **petits aménagements à la marge dans le but de les rendre plus favorables à la biodiversité**. Ce concept prend à **contre-pied la plupart des politiques traditionnelles de conservation de la nature où l'action de l'homme sur la nature est trop souvent considérée comme néfaste et à éviter**.

Un exemple intéressant est celui des **lacs collinaires** destinés à l'irrigation des parcelles agricoles et au maintien d'étiage des cours d'eau en été. Les chasseurs ont décidé, en accord avec les propriétaires et exploitants, de mettre à contribution les si nombreux plans d'eau artificiels créés avec cette vocation et de les aménager grâce à la création de **radeaux pour la nidification de l'avifaune, à l'implantation d'une végétation rivulaire** d'hélophytes et d'hydrophytes, **à l'installation d'agrains** et à la **mise en réserve de chasse pour assurer la quiétude des oiseaux** sauvages.

S'adressant avant tout aux canards, ces aménagements créés par les chasseurs se sont montrés favorables au développement d'un cortège floristique composé de 112 espèces végétales naturelles autochtones, constituant des **habitats naturels d'intérêt européen qui n'existaient plus depuis au moins le 19<sup>ème</sup> siècle dans un Lot-et-Garonne assez peu pourvu en zones humides**. Ces milieux accueillent près de 1000 espèces de l'entomofaune dont **130 espèces rares à très rares** et 35 espèces d'odonates, de nombreuses espèces d'amphibiens et de reptiles protégés, **221 espèces d'oiseaux** pour la **plupart protégées** ou encore ont recréé les conditions **favorables à la recolonisation du département** par le vison d'Europe et la loutre, mammifères protégés et menacés.

Parmi ces lacs, le plus grand d'entre eux, celui du Brayssou, entre Parranquet et Tourliac, couvre une surface d'une soixantaine d'hectares. La Fédération départementale des chasseurs, en lien étroit avec le GIASC du villeréalais, y a installé un **observatoire de la faune sauvage ouvert toute l'année gratuitement au grand public, ainsi qu'un parcours de découverte de la nature et même un parking pour permettre aux nombreux randonneurs et naturalistes de stationner sans empiéter sur les milieux naturels**.

Un autre exemple des bénéfices apportés à la biodiversité peut être tiré de la **mise en place, à la demande des chasseurs, des plans de gestion pour le lièvre, le faisan, la perdrix rouge et le lapin de garenne**. Ces espèces patrimoniales emblématiques de nos campagnes font l'objet de **mesures de gestion cynégétiques très avantageuses**, de la **mise en réserve de chasse de 1500 hectares** pour favoriser les nichées ou les portées puis les préserver, **l'implantation de plus de 12 kilomètres de haies**, l'installation de près de **300 agrains pour éviter les périodes de disette en hiver**, un travail régulier auprès des agriculteurs pour que la **prise en compte des exigences écologiques de la petite faune soit intégrée aux décisions en termes de pratiques agricoles**, avec notamment des intercultures assurant des couverts hivernaux, des maintiens de chaume en fin d'été ou des fauches retardées, des bandes enherbées pour les nichées mais aussi le **semis chaque année par les chasseurs de plantes favorables aux insectes et à la petite faune** sur des surfaces atteignant plusieurs hectares.

Bien évidemment, les **travaux des chasseurs** voués à aider la perdrix et le faisan sont **profitables à l'ensemble de la faune sauvage, pour la plupart protégée, qu'il s'agisse des oiseaux, des mammifères, petits ou grands, comme de l'herpétofaune ou de l'entomofaune**. Qui ne reconnaît pas aujourd'hui, par exemple, l'intérêt de la haie pour la biodiversité ou la nécessité de créer des conditions favorables au maintien d'insectes comme les abeilles ?



## **Label Européen Wildlife Estates - "Territoires de faune sauvage" : Présentation**

---

La création du label "Wildlife Estates", ou "Territoires de faune sauvage", est une **initiative des propriétaires et gestionnaires fonciers européens ayant pour objectif de valoriser leur participation et contribution à la conservation de la biodiversité**. Ce label a impliqué la création de délégations nationales faisant coopérer des acteurs privés et publics comme des organismes publics, des associations, des universités, des scientifiques et des entreprises. Au niveau européen, c'est l'**ELO (European Landowners' Organisation)**, fédération européenne des associations représentant les propriétaires, gestionnaires de territoires et entrepreneurs ruraux, qui assure l'animation et le secrétariat du label.

La **stratégie européenne de la biodiversité pour 2020** constitue une pierre angulaire, sous-jacente à la philosophie à partir de laquelle le label s'est développé. De plus, l'aide fournie aux différents acteurs afin de transposer les directives européennes de protection de la nature en conseils pratiques et concrets est un élément caractéristique du Label Wildlife Estates. **Depuis sa création en 2005, le label WE est représenté dans 17 États membres et reconnaît 180 territoires en Europe pour encourager 1 million d'hectares, dont le GIASC du villeréalais.**

La philosophie du label Wildlife Estates, traduit en français sous le terme "Territoires de faune sauvage", est de promouvoir les gestions exemplaires de territoires européens et de la **mise en pratique du concept de conservation par l'utilisation durable des ressources naturelles, comme une alternative au principe historique de la conservation de la nature par la mise sous protection stricte.**

L'intérêt de ce principe est désormais reconnu au niveau des plus hautes instances, comme : l'UICN (Union Internationale de Conservation de la Nature) qui l'a repris dans une "déclaration de principes" lors du Congrès mondial de la nature tenu à Amman en 2000 ; la Commission européenne dans son "Guide sur la Chasse Durable en application de la Directive Oiseaux" ; par le prix Nobel d'économie Elinor Ostrom dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et ses "Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique" ; par la loi "biodiversité" qui a introduit ce principe dans le droit français. Plus que jamais, les initiatives privées peuvent contribuer à la mise en œuvre des politiques de protection de la nature et de l'environnement, à l'heure où l'État français a moins de moyens financiers.

## **Le partenariat avec le Conseil départemental**

---

Chaque année, à la veille des fêtes, le Département met gracieusement à disposition de la fédération la totalité du réseau de panneaux d'affichage 4 x 3, pour une campagne de communication. **Partenaire de longue date de la Fédération départementale des chasseurs, le Conseil départemental participe à la promotion de la chasse.**

Le Conseil départemental soutient également la fédération pour :

- **le programme "L'arbre dans le paysage rural"** → il s'agit de favoriser la plantation de haies qui assurent de multiples fonctions dans le domaine agricole (les

haies protègent contre le vent et le gel, luttent contre l'érosion du sol, limitent le ruissellement, constituent des réservoirs de biodiversité...);

- **la manifestation "La semaine de l'arbre et de la forêt"** → copilotée par le Département et la fédération, cette initiative s'adresse au public scolaire et permet de sensibiliser les jeunes au rôle de la forêt.

## La Fédération départementale des chasseurs

---

**La Fédération départementale des chasseurs est en charge de missions de service public** et dispose de **prérogatives de droit public**. Son fonctionnement et ses missions sont régis par des dispositions législatives et réglementaires prévues par le Code de l'environnement et des statuts définis par le ministre en charge de l'environnement. Elle dispose d'un **budget annuel** d'1,7 millions d'euros, **provenant des cotisations et taxes obligatoires versées par les chasseurs**.

La fédération est la structure qui **représente officiellement la chasse dans le département**. Son action vise à assurer la **mise en valeur du patrimoine cynégétique, la protection et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, la formation et l'appui des gestionnaires des territoires, de tous les chasseurs**, des gardes-chasse particuliers ou encore des piégeurs agréés. La prévention des dégâts de gibier et leur indemnisation administrative relève également de ses compétences comme la délivrance des titres en lien avec la chasse ou encore la prévention des infractions à la Police de la chasse.

Les fédérations départementales, régionales et nationale relèvent d'un statut associatif et sont administrées par un conseil d'administration. Le conseil d'administration de la Fédération départementale des chasseurs de Lot-et-Garonne est composé de seize membres, bénévoles, représentant les différents modes de chasse et chaque secteur géographique du département. Les administrateurs ont des valeurs communes, celles de la ruralité et de la convivialité. La Fédération départementale des chasseurs a choisi il y a déjà bien longtemps, sous la présidence de Michel AUROUX, de travailler avec une équipe resserrée de 10 professionnels, qui réunit de multiples compétences et spécialisations.

## La chasse dans le département

---

La chasse dans le département repose sur une organisation communale. **Les 300 sociétés communales de chasse et associations communales de chasse agréées regroupent la très grande majorité des 14 000 chasseurs du département**. Les effectifs de chasseurs ont régressé de 2 à 3 % en moyenne au cours des trente dernières années mais on constate désormais une hausse régulière du nombre de candidats à l'examen au permis de chasser, très encourageante. Les associations communales de chasse sont garantes **d'un accès pour tous aux territoires de chasse**, dans un cadre de **convivialité et de partage de nos campagnes**. Elles contribuent grandement à la **vie sociale de nos villages**. Leur rôle en matière de préservation de la biodiversité comme en termes de régulation de la faune sauvage est remarquable. Elles réalisent de très nombreux aménagements et pratiquent une gestion rigoureuse de la petite faune sauvage sédentaire et migratrice. Grâce au partenariat

fort qui caractérise leurs relations avec l'agriculteur, le sylviculteur ou le propriétaire, c'est en grande partie sur leur action que repose l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Elles favorisent en leur sein l'implication des chasseurs dans le maintien des populations de gibier à un niveau compatible et concerté avec les intérêts agricoles et sylvicoles.



Fédération Départementale **des Chasseurs**

de Lot et Garonne

Lieu-dit "Bédouret"

47700 FARGUES-SUR-OURBISE

Tél. 05 53 89 89 00 - 05 53 89 89 01

Mail. [fdc.47@orange.fr](mailto:fdc.47@orange.fr) - [www.chasseurs47.com](http://www.chasseurs47.com)